

11156/17

(OR. en)

PRESSE 42
PR CO 42

RÉSULTATS DE LA SESSION DU CONSEIL

3555^e session du Conseil

Affaires économiques et financières

Bruxelles, le 11 juillet 2017

Président **Toomas Tõniste**
Ministre des finances de l'Estonie

P R E S S E

SOMMAIRE¹

POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT

PROGRAMME DE TRAVAIL DE LA PRÉSIDENTE	4
UNION DES MARCHÉS DES CAPITAUX - EXAMEN À MI-PARCOURS	5
PRÊTS NON PERFORMANTS - PLAN D'ACTION	6
DIVERS	7
– Services financiers.....	7
– Intermédiaires fiscaux	7
RÉUNIONS EN MARGE DU CONSEIL	8
– Eurogroupe	8
– Petit-déjeuner de travail des ministres	8

AUTRES POINTS APPROUVÉS

AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES

– Recommandations par pays	9
----------------------------------	---

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

– Accord d'association UE-Ukraine	9
– Sûreté et sécurité chimiques en Ukraine.....	9
– Relations avec l'Ouzbékistan	10
– Conseil de stabilisation et d'association UE-ancienne République yougoslave de Macédoine	10
– EUCAP Sahel Niger	10
– Soutien accordé par l'UE aux secteurs prioritaires au Honduras	11

¹

- Lorsque des déclarations, des conclusions ou des résolutions ont été formellement adoptées par le Conseil, cela est indiqué dans le titre du point concerné et le texte figure entre guillemets.
- Les documents dont la référence est mentionnée sont accessibles sur le site internet du Conseil <http://www.consilium.europa.eu>.
- Les actes adoptés comportant des déclarations au procès-verbal accessibles au public sont signalés par un astérisque; ces déclarations sont accessibles sur le site internet du Conseil mentionné ci-dessus ou peuvent être obtenues auprès du Service de presse.

ESPACE ÉCONOMIQUE EUROPÉEN

- Mécanisme financier de l'EEE 2014-2021 11

BUDGETS

- Fonds européen d'ajustement à la mondialisation - Espagne..... 12

JUSTICE ET AFFAIRES INTÉRIEURES

- Évaluation de Schengen - Croatie 12

PÊCHE

- Politique maritime intégrée et politique commune de la pêche - Répartition des fonds..... 13
- Pêche illicite, non déclarée et non réglementée - Les Comores - Saint-Vincent-et-les Grenadines 13

TRANSPORTS

- Coopération avec les Balkans occidentaux..... 14

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

- Office pour la propriété intellectuelle..... 15

POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT

PROGRAMME DE TRAVAIL DE LA PRÉSIDENTE

Le Conseil a examiné les priorités de la présidence estonienne en ce qui concerne les affaires économiques et financières.

Dans ce domaine, le programme de la présidence vise à promouvoir une économie européenne ouverte et innovante. Ses objectifs sont les suivants:

- encourager la croissance économique en rétablissant les niveaux d'investissement et en éliminant les freins à la croissance;
- instaurer un environnement fiscal compétitif et à l'épreuve de la fraude;
- doter l'UE d'un budget qui concoure à la réalisation de ses objectifs.

La présidence estonienne s'étend de juillet à décembre 2017.

[Programme de la présidence estonienne pour 2017](#)

UNION DES MARCHÉS DES CAPITAUX - EXAMEN À MI-PARCOURS

Le Conseil a adopté des conclusions sur l'examen à mi-parcours du plan d'action de l'UE concernant l'union des marchés des capitaux.

Le Conseil a réaffirmé sa détermination à mettre en œuvre ce plan d'action, qui vise à instaurer une véritable union des marchés de capitaux d'ici la fin de 2019. Il a soutenu un certain nombre d'initiatives prioritaires prévues par la Commission.

Dans ses conclusions, le Conseil souligne les progrès satisfaisants qui ont été réalisés jusqu'à présent dans la mise en œuvre du plan, deux tiers des actions ayant déjà été exécutées. Cependant, l'apparition d'un certain nombre de défis depuis son lancement, en septembre 2015, rend nécessaire son renforcement.

[Communiqué de presse de juillet 2017 Conclusions du Conseil sur le plan d'action concernant l'union des marchés des capitaux](#)

PRÊTS NON PERFORMANTS - PLAN D'ACTION

Le Conseil a discuté de la question des prêts non performants dans le secteur bancaire et a adopté des conclusions présentant un plan d'action pour lutter contre ce phénomène.

Il a accueilli avec satisfaction un rapport élaboré par un sous-groupe de son comité des services financiers et a largement soutenu les options stratégiques présentées dans celui-ci.

Celles-ci portent sur:

- la surveillance bancaire;
- la réforme des cadres applicables en matière d'insolvabilité et de recouvrement des dettes;
- le développement de marchés secondaires pour les prêts non performants ("actifs en difficulté");
- la restructuration du secteur bancaire.

Le Conseil s'est mis d'accord sur le fait que des mesures visant à remédier au problème des prêts non performants seraient bénéfiques pour l'ensemble de l'UE. Il convient de renforcer les incitations afin que les banques luttent de manière proactive contre ces prêts, tout en évitant les effets perturbateurs des ventes d'urgence. Les mesures devraient à la fois réduire l'encours actuel de prêts non performants et prévenir une nouvelle accumulation de ce type de prêts à l'avenir.

Le Conseil est convenu de revenir régulièrement sur cette question.

[Communiqué de presse de juillet 2017 Conclusions du Conseil sur les prêts non performants dans le secteur bancaire](#)

DIVERS

– Services financiers

Le Conseil a pris note des travaux en cours sur les propositions législatives dans le domaine des services financiers.

[Rapport de juillet 2017 sur l'état d'avancement des travaux concernant les dossiers relatifs aux services financiers](#)

– Intermédiaires fiscaux

La Commission a présenté une proposition sur les règles de transparence applicables aux intermédiaires qui conçoivent et promeuvent des mécanismes de planification fiscale.

Dans le cadre de la directive proposée, certains types de dispositifs de planification fiscale transfrontière devraient être déclarés aux autorités fiscales avant d'être utilisés. Les États membres devraient échanger les informations qu'ils reçoivent par l'intermédiaire d'une base de données centralisée, en donnant l'alerte de manière précoce sur les nouveaux risques d'évasion fiscale.

[Proposition de directive de juin 2017 relative aux règles de transparence applicables aux intermédiaires fiscaux](#)

RÉUNIONS EN MARGE DU CONSEIL

– *Eurogroupe*

L'Eurogroupe s'est réuni le 10 juillet 2017. Il a discuté des cadres en matière d'insolvabilité, des faits intervenus récemment dans le secteur bancaire, de la surveillance post-programme en Irlande, de l'orientation budgétaire de la zone euro pour 2018 et du développement de l'Union économique et monétaire de l'UE.

[Principaux résultats de l'Eurogroupe](#)

– *Petit-déjeuner de travail des ministres*

Les ministres se sont réunis au cours d'un petit-déjeuner de travail pour débattre de la situation économique. Ils ont également évoqué les derniers développements intervenus dans le secteur bancaire.

AUTRES POINTS APPROUVÉS

AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES

Recommandations par pays

Le Conseil a émis des recommandations adressées aux États membres concernant leurs politiques économiques et budgétaires ainsi que leurs politiques de l'emploi.

Il a fourni des explications lorsque ses recommandations ne correspondaient pas à celles qui avaient été proposées par la Commission.

L'adoption des textes, après leur approbation par le Conseil européen le 23 juin, marque la fin du processus de surveillance des politiques mené dans le cadre du Semestre européen 2017.

[Communiqué de presse sur les recommandations par pays 2017](#)

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Accord d'association UE-Ukraine

Le Conseil a adopté une décision approuvant la conclusion de l'accord d'association avec l'Ukraine.

[Communiqué de presse de juillet 2017 Ukraine: le Conseil adopte un accord d'association UE-Ukraine](#)

Sûreté et sécurité chimiques en Ukraine

Le Conseil a adopté une décision sur le renforcement de la sûreté et de la sécurité chimiques en Ukraine, conformément à la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité des Nations unies.

La résolution des Nations unies, adoptée en 2004, a été le premier instrument international portant, d'une manière intégrée et globale, sur les armes de destruction massive, leurs vecteurs et leurs éléments connexes.

La décision vise à améliorer le cadre réglementaire de l'Ukraine dans le domaine de la sûreté et de la sécurité chimiques, à renforcer le contrôle de la circulation transfrontière des substances chimiques réglementées et toxiques et à établir un centre de référence national ukrainien chargé d'identifier ces substances chimiques. Le Conseil a prévu un budget de 1,43 million d'euros pour sa mise en œuvre.

[Fiche d'information sur les relations UE-Ukraine](#)

Relations avec l'Ouzbékistan

Le Conseil a approuvé la position de l'UE en vue de la 13^e réunion du Conseil de coopération UE-Ouzbékistan, qui se tiendra le 17 juillet 2017.

Dans sa position, l'UE souligne l'importance d'encourager et de soutenir les réformes en cours en Ouzbékistan, d'approfondir le dialogue avec le nouveau gouvernement de l'Ouzbékistan, de promouvoir l'influence de l'UE en tant que partenaire constructif et crédible et de se mettre d'accord sur les prochaines étapes dans les relations bilatérales avec l'Ouzbékistan.

[Conseil de coopération UE-Ouzbékistan, 17 juillet 2017](#)

Conseil de stabilisation et d'association UE-ancienne République yougoslave de Macédoine

Le Conseil a établi une position commune de l'UE en vue de la 13^e réunion du Conseil de stabilisation et d'association avec l'ancienne République yougoslave de Macédoine, qui se tiendra à Bruxelles, le 18 juillet 2017.

EUCAP Sahel Niger

Le Conseil a alloué un budget de 31 millions d'euros à la mission PSDC de l'UE au Niger (EUCAP Sahel Niger) pour la période allant du 16 juillet 2017 au 15 juillet 2018.

En juillet 2016, le Conseil a prorogé le mandat de la mission jusqu'au 15 juillet 2018. La mission EUCAP Sahel Niger a été lancée en 2012 et a pour objectif d'aider à mettre en place une approche intégrée, cohérente, durable et centrée sur les droits de l'homme en matière de lutte contre le terrorisme et la criminalité organisée entre les différents intervenants nigériens dans le domaine de la sécurité. Elle fournit des conseils et des formations afin d'aider les autorités nigériennes à renforcer leurs capacités.

[EUCAP Sahel Niger](#)

Soutien accordé par l'UE aux secteurs prioritaires au Honduras

Le Conseil a salué le rapport spécial de la Cour des Comptes (CCE) sur l'efficacité du soutien accordé par l'UE aux secteurs prioritaires au Honduras.

Il a appuyé les recommandations de la Cour des comptes, notamment en ce qui concerne la nécessité de renforcer la cohérence de l'approche de l'UE et de faire en sorte qu'elle soit davantage ciblée, et l'importance que revêt le renforcement du dialogue politique dans les secteurs prioritaires.

[Cour des comptes européenne \(site web de la CCE\)](#)

ESPACE ÉCONOMIQUE EUROPÉEN

Mécanisme financier de l'EEE 2014-2021

Le Conseil a adopté une décision approuvant la conclusion des instruments suivants:

- accord entre l'UE, l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège concernant un mécanisme financier de l'EEE 2014-2021;
- accord entre la Norvège et l'UE concernant un mécanisme financier norvégien pour la période 2014-2021;
- protocole additionnel à l'accord entre la Communauté économique européenne et le Royaume de Norvège; et
- protocole additionnel à l'accord entre la Communauté économique européenne et l'Islande.

BUDGETS

Fonds européen d'ajustement à la mondialisation - Espagne

Le Conseil a adopté une décision mobilisant un montant de 1 million d'euros au titre du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation (FEM) afin d'apporter une aide à 339 travailleurs licenciés dans cinq entreprises espagnoles exerçant leurs activités dans le secteur de l'extraction de houille et de lignite.

Ces licenciements sont dus à la poursuite de modifications majeures de la structure du commerce mondial résultant de la mondialisation.

Le FEM aide les travailleurs à retrouver un emploi et à développer de nouvelles compétences lorsqu'ils ont perdu leur emploi à la suite d'une modification de la structure du commerce mondial, par exemple lorsqu'une grande entreprise ferme ou qu'une usine est déplacée à l'extérieur de l'UE, ou à la suite d'une crise financière et économique mondiale. L'aide octroyée par le FEM consiste à cofinancer des mesures telles que l'aide à la recherche d'emploi, l'orientation professionnelle, la formation et le recyclage personnalisés, le parrainage et la promotion de l'esprit d'entreprise. Elle consiste également en un soutien individuel, ponctuel et limité dans le temps, tel que des allocations de recherche d'emploi, des allocations de mobilité et des allocations destinées aux personnes participant à des activités d'apprentissage et de formation tout au long de la vie.

JUSTICE ET AFFAIRES INTÉRIEURES

Évaluation de Schengen - Croatie

Le Conseil a adopté des décisions arrêtant des recommandations destinées à remédier aux manquements constatés lors de l'évaluation de la Croatie en vue de remplir les conditions nécessaires à l'application de l'acquis de Schengen dans le domaine du retour (doc.[11207/17](#)) et de la coopération policière (doc.[11206/17](#)).

PÊCHE**Politique maritime intégrée et politique commune de la pêche - Répartition des fonds**

Le Conseil a décidé de ne pas exprimer d'objection à l'égard d'un règlement de la Commission modifiant le règlement (UE) n° 508/2014 en ce qui concerne la répartition des fonds relevant de la gestion directe entre les objectifs de la politique maritime intégrée (PMI) et ceux de la politique commune de la pêche (PCP) (doc. [10393/17](#)+[ADD1](#)).

L'article 14, paragraphe 1, du règlement relatif au Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP) prévoit un montant de 647, 3 millions d'euros pour les dépenses relevant de la gestion directe. La majorité de ces ressources sont affectées à des mesures renforçant le développement et la mise en œuvre de la PMI, ainsi qu'à des mesures d'accompagnement de la PMI et de la PCP. L'annexe III du règlement FEAMP établit une répartition indicative de ces ressources entre les différentes mesures.

Le règlement de la Commission adapte la répartition indicative exposée à l'annexe III à la lumière de la période initiale d'exécution des dépenses relevant de la gestion directe au titre du FEAMP. L'objectif est d'optimiser l'utilisation des ressources disponibles, durant le reste de la période de programmation, en respectant pleinement la répartition indicative.

Ce règlement est un acte délégué conformément à l'article 290 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne. Il peut désormais entrer en vigueur, sauf objection du Parlement européen.

Pêche illicite, non déclarée et non réglementée - Les Comores - Saint-Vincent-et-les Grenadines

Le Conseil a adopté des modifications de la décision 2010/170/UE établissant une liste des pays tiers non coopérants dans le cadre de la lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée.

Il a recensé les Comores (doc. [10305/17](#)) et Saint-Vincent-et-les Grenadines (doc. [10307/17](#)) en tant que pays tiers non coopérants.

Les principales lacunes recensées par la Commission concernent:

- pour ce qui est des Comores, plusieurs défaillances dans la mise en œuvre d'obligations de droit international, liées notamment au défaut d'adoption d'un cadre juridique adéquat, et de procédures d'enregistrement et d'octroi de licences; au manque de coopération et de partage de l'information au sein de l'administration comorienne et avec les pays tiers dans lesquels opèrent les navires comoriens; à l'absence d'un système de suivi, de contrôle et de surveillance adéquats et efficaces; et à l'absence d'un système de sanctions dissuasif;
- pour ce qui est de Saint-Vincent-et-les Grenadines, plusieurs défaillances dans la mise en œuvre d'obligations de droit international, liées notamment au défaut d'adoption d'un cadre juridique adéquat; à l'absence d'un système de suivi, de contrôle et de surveillance adéquats et efficaces; à l'absence d'un programme d'observation; et à l'absence d'un système de sanctions dissuasif. D'autres lacunes recensées concernent, de manière plus générale, le respect des obligations internationales, parmi lesquelles figurent les recommandations et résolutions des organisations régionales de gestion des pêches et les conditions d'immatriculation des navires conformément au droit international.

Bien que ces deux pays aient bénéficié d'un délai raisonnable pour remédier aux lacunes recensées, il a été estimé que celles-ci n'avaient pas été suffisamment prises en compte.

TRANSPORTS

Coopération avec les Balkans occidentaux

Le Conseil a adopté une décision approuvant la signature, au nom de l'UE, et l'application provisoire d'un traité instituant une Communauté des transports avec l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, l'ancienne République yougoslave de Macédoine, le Kosovo, le Monténégro et la Serbie.

Les parties devraient signer le traité lors d'un sommet des Balkans occidentaux, le 12 juillet 2017 à Trieste.

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Office pour la propriété intellectuelle

Le Conseil a décidé de ne pas exprimer d'objections à l'égard d'un règlement de la Commission complétant [le règlement sur la marque de l'UE](#).

Ce [règlement](#) vise à renforcer la transparence, l'efficacité et l'efficience des procédures devant l'Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle, et à les adapter à la réalité du marché et aux besoins quotidiens des utilisateurs.

Ce règlement est un acte délégué conformément à l'article 290 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne. Il peut désormais entrer en vigueur, sauf objection du Parlement européen.
